



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;

Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Droit de la propriété intellectuelle

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou prérequis
Droit de la propriété intellectuelle	M1E40F	M1	x								X	
Droit de la propriété intellectuelle/histoire de l'art	M1E40G	M1	X					X	UFR 03		X	Réservé aux étudiants ayant une double formation en droit et en histoire de l'art. Ils doivent plus précisément être titulaires soit de deux licences, soit d'une bili-cence, soit d'une double licence, soit d'une licence en droit accompagnée du diplôme de premier cycle de l'École du Louvre ou d'un diplôme jugé équivalent par la commission d'examen des candidatures (diplôme étranger notamment). La licence Histoire de l'art et archéologie parcours intensif délivrée par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est considérée comme une licence à part entière.
Droit, économie et gestion de l'audiovisuel	MPE50A	M2	x							x		Droit de la propriété intellectuelle

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Marché de l'art	MPE508	M2	X				X	UFR03		Droit de la propriété intellectuelle Réservé aux étudiants titulaires à la fois d'un M1 de droit et soit d'une licence en histoire de l'art, soit du diplôme de premier cycle de l'École du Louvre, soit d'un diplôme jugé équivalent par la commission d'examen des vœux ou des candidatures (diplôme étranger notamment). La licence en histoire de l'art peut avoir été obtenue soit à titre autonome, étant précisé que la licence Histoire de l'art et archéologie parcours intensif délivrée par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est considérée comme une licence à part entière, soit dans le cadre d'un double diplôme (bi-licence ou double licence en droit et histoire de l'art).
Propriété industrielle et artistique	MRE501	M2	X							Droit de la propriété intellectuelle
Droit de la création et numérique	MPE514 MPE50U	M2	X	X						Droit de la propriété intellectuelle

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

8. Rubrique libre

IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Stage	Notation
Intitulé du parcours/étape								
Droit de la propriété intellectuelle	M1E40F	Droit de la propriété intellectuelle		Durant la période d'examen	Session 1 – session 2	Pas de stage		X
Droit de la propriété intellectuelle/histoire de l'art	M1E40G	Droit de la propriété intellectuelle/histoire de l'art		Durant la période d'examen	Session unique	Optionnel		X X
Droit, économie et gestion de l'audiovisuel	MPE50A	Droit, économie et gestion de l'audiovisuel		Durant les périodes d'examen En cours de semestre	Session unique	Obligatoire	2 mois	X
Marché de l'art	MPE508	Marché de l'art		Durant les périodes d'examen En cours de semestre	Session unique	Obligatoire	3 mois	X
Propriété industrielle et artistique	MRE501	Propriété industrielle et artistique		Durant les périodes d'examen Hors période d'examen En cours de semestre	Session unique	facultatif		x
Droit de la création et numérique	MPE514 MPE50U	Droit de la création et numérique		En cours de semestre Durant les périodes d'examen	Session unique	Obligatoire	2 mois	x